

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
 le 16 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2026

MARCHÉS PUBLICS - DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE / SERVICES AUX COMMUNES - ACHAT ET MAINTENANCE DE MATÉRIELS DE RESTAURATION COLLECTIVE - AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Charlotte CHASTANG, Dominique CHAUSSERAY, Olivier D'ARAUJO, Elisabeth DEGORCE, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSENE, Sonia LUSSEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Daniel MERIT, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGÉON, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAUULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Véronique ROUILLE-SURAUULT, Annie-Laurence FOUREL pouvoir à Lydia ZANATTA, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Christine MOSCHENI pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Aurore NADAL pouvoir à Sophie BOUTRIT, Nicolas ROBIN pouvoir à Dominique SIX, Julie SIAUDEAU pouvoir à Sébastien MATHIEU, Yvonne VACKER pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gilles NORMAND.

Titulaires absents suppléés :

Alain LECOMTE par Charlotte CHASTANG, Olivier POIRAUD par Elisabeth DEGORCE, Judith VIEILLE par Daniel MERIT.

Titulaires absents :

Yannick ALLIROL, Cédric BOUCHET, Sarah COTTIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 22 JUIN 2026****MARCHÉS PUBLICS - DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE / SERVICES AUX COMMUNES
- ACHAT ET MAINTENANCE DE MATÉRIELS DE RESTAURATION COLLECTIVE - AUTORISATION
DE SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES**

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, en ses articles L.1414-2 et L.5211-4-4 ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais modifiés par arrêté préfectoral du 25 février 2025 permettant à celle-ci d'agir en matière de services aux communes, notamment pour passer et exécuter des marchés publics au nom et pour le compte de ces dernières dans le cadre de groupements de commandes ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2025, approuvant la création du groupement de commandes, ainsi que la convention constitutive de ce groupement et autorisant le Président à la signer ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Niortais est désignée coordonnateur du groupement de commandes et que dans le cadre de cette mission elle doit notamment assurer la gestion de la passation, la signature et la notification des contrats ;

Considérant qu'après déroulement de la procédure et classement des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 2 juin 2026, a attribué les accords-cadres aux entreprises ayant proposé les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

Lots	Intitulé du lot	Entreprise	Montant maximum sur la durée totale (48 mois)
1	Fourniture de matériels de restauration collective avec maintenance pendant la période de garantie	ERCO (79 Niort)	2 000 000 € HT
2	Maintenance préventive, curative avec fourniture de pièces détachées de matériels de restauration collective hors période de garantie	ERCO (79 Niort)	1 200 000 € HT

Chaque lot prend la forme d'un accord-cadre mixte, mono attributaire.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise la signature des accords-cadres décrits ci-avant et les actes y afférant, ainsi que les éventuels marchés subséquents qui en découlent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

Claude BOISSON

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».